

Les invocations



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Le Messager de *Allah* (*salla l-Lahou³alayhi wa sallam*) a dit :

« *Ad-dou³a'ou moukh-khou l-³ibadah* »

[*Hadith* rapporté par *At-Tirmidhiyy*, '*Abou Dawoud* et *Ibnou Hibban*.]

Les différents textes, que ce soit le *Qur'an* ou le *hadith*, font allusion aux *dou³a'*. Le mot *dou³a'* est traduit en français par l'invocation, le fait de demander à Dieu. Et le Messager, notre maître *Mouhammad* (*salla l-Lahou³alayhi wa sallam*) a dit : « *Ad-dou³a'ou moukh-khou l-³ibadah* » rapporté par *At-Tirmidhiyy*, '*Abou Dawoud* et *Ibnou Hibban*. Ce *hadith* signifie que l'invocation occupe une place très importante dans l'adoration.

Le fait d'invoquer *Allah* est l'une des plus grandes manifestations d'adoration de *Allah*. Autrement dit, le fait d'invoquer Dieu est un acte qui fait rapprocher de l'agrément de *Allah*. Mais, le plus important après la croyance en Dieu et en Son Prophète, c'est d'accomplir les cinq prières. Et justement, la prière comporte des

invocations. Dans l'invocation, il y a une supplication envers *Allah*. Celui qui demande à Dieu, il Le supplie et manifeste ainsi son besoin envers le Créateur. Autant dire que celui qui invoque est faible et qu'il a besoin de *Allah* Qui est Tout- Puissant. Et c'est encore une manifestation qui montre que la personne ne peut se passer de Dieu ; elle a besoin de Dieu.

Lorsque l'esclave invoque Dieu, soit un péché lui sera pardonné, soit un bien qu'il a demandé lui sera accordé rapidement, soit un bien lui sera accordé plus tard.

L'invocation que notre Prophète (*salla l-Lahou³alayhi wa sallam*) disait le plus souvent, c'est : « *Allahoumma rabbana 'atina fi d-dounya haçanah wa fi l-'akhirati haçanah wa qina³adhaba n-nar* » ce qui signifie : « **Seigneur, accorde nous un bienfait dans le bas monde** (c'est-à-dire dans cette vie), **et un bienfait dans l'au-delà** (c'est-à-dire après la mort), **et préserve-nous du châtiment de l'Enfer** ». C'est une invocation qui est vraiment très globale, car elle comporte une demande de bien dans cette vie, dans l'Au-delà et une demande de préservation du feu de l'Enfer.

Parmi ceux qui ont rapporté les paroles du Prophète (*salla l-Lahou³alayhi wa sallam*) certains ont expliqué le sens de cette invocation en disant que le bienfait dans ce bas monde fait allusion à la science. D'autres ont dit qu'il s'agit d'une femme vertueuse. Quant au bienfait dans l'Au-delà, c'est le Paradis.

D'après *Chahr Ibnou Hawchab* : « J'ai demandé à 'Oummou Salamah, que *Allah* l'agrée, une femme qui était compagnon du Prophète et qui est devenue son épouse : « Ô toi, mère des Croyants, quelle était l'invocation que le Messager de *Allah* (*salla l-Lahou³alayhi wa sallam*) disait le plus souvent ? ». Elle a répondu : « Il disait : « *Ya mouqalliba l-qouloub thabbit qalbi³ala dinik* »». (*Ya Mouqalliba l-qouloub*), ce qui signifie : « **Ô Allah, Ô Toi Qui fait changer les cœurs** ».

Les cœurs des personnes changent, parfois la personne penche vers telle chose, parfois elle penche vers autre chose. Nos cœurs changent, et tout ce qui change l'est par la volonté de *Allah*. Ainsi donc, c'est *Allah* Qui fait changer les choses, mais Lui ne change pas.

Donc, cette invocation signifie : « **Ô Toi, mon Dieu, Qui fait changer les cœurs, fais que mon cœur persévère et reste stable sur la religion que Tu agrées** ». Cela est une autre version c'est-à-dire que d'autres personnes ont rapporté cette invocation comme étant celle que le Prophète (*salla*

l-Lahou ³alayhi wa sallam) disait le plus souvent. Ce *hadith* est rapporté par *At-Tirmidhiyy*.

Le conseil consiste à s'attacher à cette invocation en la disant tous les jours. En effet, en disant cela, la personne espère que Dieu va l'exaucer et qu'elle persévère sur cette vérité, sur la religion que Dieu agrée. Et Dieu n'agrée aucune religion autre que l'Islam. L'Islam est la religion de tous les prophètes, depuis 'Adam jusqu'à Mouhammad (*salla l-Lahou ³alayhi wa sallam*). Tous les prophètes sont musulmans. Et Dieu n'ordonne pas de suivre une religion autre que l'Islam et Il n'agrée pas une religion autre que l'Islam. Donc, si nous demandons cela, c'est que nous espérons être sur la religion que Dieu agrée jusqu'à quitter ce bas monde. Et ce qui compte, c'est l'état de la personne lorsqu'elle meurt parce que les cœurs changent. Et nous invoquons Dieu pour que nos cœurs soient fermes et persévèrent sur ce bien qu'ils ont connu. Le cœur de notre Prophète est stable sur la foi. Toutefois, s'il répétait cette invocation, c'était pour l'enseigner à sa communauté. En effet, *Allah ta³ala* a préservé le Prophète (*salla l-Lahou ³alayhi wa sallam*) de tout ce qui est contraire à l'Islam. Par conséquent, s'il répétait cette invocation, ce n'est pas parce qu'il avait peur que son cœur ne change. Il sait que *Allah* a fait que son cœur reste stable sur cette croyance correcte. C'est pour nous enseigner, nous les membres de sa communauté, en demandant cela à *Allah*.

Parmi ses invocations, notre maître *Dawoud*, *³alayhi s-salam* -qui était aussi un prophète- comme nous l'a appris notre Prophète *Mouhammad* (*salla l-Lahou ³alayhi wa sallam*), disait : « ***Allahoumma 'inni 'as'alouka houbbaka wa houbba man youhibbouka wa l-³amala l-ladhi youballighouni houbbaka Allahoumma j³al houbbaka 'ahabba 'ilayya min nafsi wa ahli wa mina l-ma'i l-barid*** » qui signifie : « **Ô Allah, je demande à gagner Ton agrément, et je Te demande de gagner l'amour de ceux qui T'aiment. Je te demande de m'accorder la réussite à accomplir les actes qui me font gagner Ton agrément. Ô Allah, fais que l'amour que j'ai pour Toi soit plus grand que l'amour que j'ai pour ma personne et pour ma famille, et plus fort que l'amour que j'ai pour l'eau fraîche.** ».

Un Compagnon honorable qui s'appelle 'Abou 'Oumamah, que *Allah* l'agrée, disait : « Le Messager de *Allah* disait des invocations avec beaucoup de paroles. Nous n'en avons pas retenu la totalité ». [C'est-à-dire que le Prophète disait tellement d'invocations qu'ils ne les ont pas toutes retenues.] Et un jour, le Prophète (*salla l-Lahou ³alayhi wa sallam*) nous a demandé : « Est-ce que vous voulez que je vous donne une invocation qui regroupe toutes celles que vous n'avez pas pu retenir ? Vous dites : « ***Allahoumma 'inni 'as'alouka min***

*khayri ma sa'alaka minhou nabiyyouka Mouhammad salla l-Lahou
³alayhi wa sallam »*

Ce qui signifie : « **Ô Allah, je Te demande le meilleur de ce que t'a demandé ton Prophète Mouhammad** »,

« *Wa 'a³oudhou bika min charri masta³adha minhou nabiyyouka Mouhammad* », « **Et je recherche la protection contre tout ce dont ton Prophète Mouhammad a recherché la protection** »,

« *Wa 'anta l-mousta³an wa ³alayka l-balagh wa la hawla wa la gouwwata 'illa bi l-Lah* ». Et on recherche l'aide de Allah ; et il n'est de préservation contre les péchés ni de force pour les obéissances que par Allah, Lui Qui est supérieur à tout par le degré et Qui est digne de toutes les glorifications.

Il y a aussi des règles de comportement qu'il convient d'adopter lorsqu'on invoque Dieu. D'abord, il s'agit de veiller ou de rechercher les moments propices. Il y a des moments qui sont favorables pour les invocations, c'est-à-dire des moments où l'on espère que l'invocation est exaucée. Comme le jour de ³Arafah, qui est le jour où les pèlerins qui vont à La Mecque pour faire le Pèlerinage, vont sur le Mont de ³Arafah, qui se trouve à environ une quinzaine de kilomètres de La Mecque. Ce jour-là, qui correspond au neuvième jour de Dhou l-Hijjah, et à la veille du jour du sacrifice, le jour où les Musulmans égorgent le mouton pour perpétuer la tradition du prophète 'Ibrahim, ³alayhi s-salam. Ce jour-là, on espère que l'invocation est exaucée. Donc ceci parmi les jours de l'année. Parmi les mois, c'est pendant le mois de Ramadan que l'on espère que les invocations sont exaucées. Parmi les jours de la semaine, c'est le jour du vendredi où l'on espère que l'invocation est exaucée. Pendant la nuit, c'est durant le dernier tiers de la nuit que l'on espère que les invocations sont exaucées. La nuit commence par le coucher du soleil et elle se termine par le lever de l'aube. On compte cette durée et l'on divise par trois. Et c'est le dernier qui précède l'aube où l'on espère que l'invocation est exaucée.

Donc comme dans le *hadith* qui est connu : « *yanzilou Rabbouna ...* ». Cela ne veut pas dire que Dieu occupe un espace car Dieu est le Créateur de tous les endroits. Il n'a pas besoin des endroits. La croyance des Musulmans, c'est que Dieu existe sans endroit. Donc, ce *hadith*, que signifie-t-il ? Car il fait partie des *hadith* qui ont un sens, dans la langue arabe, apparent et qui a un sens qui n'est pas apparent, c'est-à-dire que le sens apparent implique des choses qui ne sont pas correctes dans la Religion. Donc, ce n'est pas le sens apparent qui est à retenir de ce *hadith*. Et l'on n'attribue pas à Dieu la descente ou le mouvement.

Mais, les savants ont dit que ce *hadith* signifie que *Allah* ordonne à un ange et que cet ange descend pendant le dernier tiers de la nuit et il appelle celui qui invoque Dieu et Dieu l'exauce. En effet, Dieu est exempt de l'endroit. Ce *hadith* est un *hadith* qu'on appelle *moutachabih*, non explicite.

On a vu qu'il y a les moments propices aux invocations. Également parmi les règles de comportement des invocations, la deuxième règle de comportement, c'est de rechercher un état qui soit propice, par exemple lorsque la pluie tombe. La tombée de la pluie est un moment qui peut être propice à l'exaucement des invocations. Donc, c'est un moment qui peut correspondre à un moment où l'invocation sera exaucée. La pluie est quelque chose de bien, elle est un bienfait. On n'insulte pas la pluie.

Lorsqu'on s'apprête à accomplir la prière obligatoire - il y a cinq prières obligatoires par jour- et juste avant, il y a l'annonce que la prière va être accomplie. Ce n'est pas l'appel à la prière, *al-'adhan*, qui précède un peu. Quand les Musulmans se rassemblent dans la mosquée et qu'ils se lèvent pour faire la prière, il y en a un qui fait l'annonce, *al-'iqamah*. Autrement dit, c'est ce qui va précéder l'accomplissement effectif de la prière. À cet instant-là aussi, c'est un moment qui peut être propice à l'exaucement des invocations.

Également, entre le moment où il y a l'appel à la prière, *al-'adhan*, et le moment où il y a l'annonce de la prière, *al-'iqamah*, c'est aussi est un moment où l'invocation peut être exaucée.

De même, on espère que l'invocation de celui qui fait le jeûne est exaucée. Donc, c'est un état qui est bon puisqu'il est en train de se priver des plaisirs du bas monde pour gagner l'agrément de Dieu. Donc, cela est un état où l'on espère que l'invocation sera exaucée.

Aussi, lorsque la personne est en prosternation dans sa prière, on espère que son invocation sera exaucée. La personne pose son front ; le visage est une partie honorée du corps. Et quand on le met au sol par humilité pour le Créateur, Celui Qui nous a créés, Qui nous a donné l'existence, on ne se prosterne pas pour autre que Lui. Et dans cette position-là, on espère que l'invocation est exaucée.

Troisièmement, parmi les règles de comportement, c'est de se diriger vers la *Qiblah*, c'est-à-dire la direction de la *Ka'bah* qui est cette construction qui se trouve dans la ville de La Mecque et qui est recouverte généralement d'une étoffe noire. C'est une construction de forme cubique qui se trouve à La Mecque et c'est la direction que notre Prophète nous a ordonné de prendre lorsqu'on accomplit la prière. C'est un lieu honoré, mais cela ne veut pas dire que Dieu habite là-bas. En effet, Dieu n'habite pas les endroits ; Il est le Créateur des endroits et Il existe sans endroit.

Donc, parmi les règles de comportement des invocations, il est bien de se diriger vers la *Qiblah* quand on veut invoquer Dieu et de lever les mains vers le ciel. Mais là aussi, cela ne veut pas dire que Dieu habite en haut, car Dieu est le Créateur des endroits. Pourquoi alors lever les mains vers le ciel ? Quelle est la sagesse qui réside en cela ? D'une part, c'est parce que le ciel est une direction pour les invocations, tout comme la *Ka'bah* est une direction pour la prière. Et d'autre part, c'est parce que les miséricordes et les bienfaits nous viennent du ciel. Et le ciel est un lieu honoré, puisque c'est un lieu de résidence pour les anges. Les anges ne désobéissent pas à Dieu, ils sont tous des saints. Les anges sont tous des esclaves vertueux qui ne désobéissent pas à Dieu. Ils font ce que Dieu leur ordonne. Les anges ne sont pas des hommes et ils ne sont pas des femmes. Ils ne mangent pas, ne boivent pas et ils ne se reproduisent pas. Ils sont très forts. Sous leur véritable apparence, ils ont des ailes. Mais, ils peuvent prendre l'apparence d'hommes beaux, mais sans l'organe génital.

Les anges habitent le ciel et le nombre des anges est le plus grand de celui de toutes les créatures de Dieu. Ce sont les créatures les plus nombreuses de par le nombre. Ils sont tous obéissants. Ils ont une volonté, tout comme nous avons une volonté. Mais ils ne choisissent que l'obéissance alors que parmi les humains et les *jinn*, certains choisissent la désobéissance. Donc, nous nous dirigeons vers le ciel parce que, dans les invocations, c'est du ciel que descendent les miséricordes. Le ciel est notre direction, notre orientation pour les invocations, tout comme la *Ka'bah* est notre orientation pour la prière, et parce que le ciel est un lieu honoré puisque personne ne désobéit à *Allah* dans le ciel puisque les habitants du ciel sont tous des créatures qui obéissent à Dieu. Et celui qui invoque Dieu et qui tend ses mains vers le ciel après avoir terminé son invocation, il se passe la main sur le visage. Car, il espère que les miséricordes et les bénédictions qu'il a pu obtenir profiteront à son corps.

Une autre règle de comportement qu'il convient d'avoir dans l'invocation, c'est de ne pas élever la voix. Il convient d'invoquer Dieu à voix basse, c'est-à-dire ce n'est pas complètement en chuchotant et ce n'est pas à voix haute ; c'est entre les deux. Ce n'est pas complètement inaudible et ce n'est pas fort ; c'est entre les deux, voire à voix basse.

La cinquième règle de comportement, c'est de ne pas se charger d'utiliser des paroles rimées, *as-saj'*. C'est une manière de parler en prose rimée. C'est de la prose, ce n'est pas de la poésie, mais c'est rimé. Par conséquent, ce n'est pas la peine de se charger d'invoquer Dieu avec de la prose rimée. Pour invoquer Dieu, certaines personnes se chargent de composer des paroles qui sont rimées, on parle ici des paroles en langue arabe. Ce n'est pas une condition. On peut invoquer Dieu même si ce n'est pas de la prose rimée, même avec des paroles tout à fait habituelles. Effet, il convient à celui qui invoque Dieu d'être en

situation de supplier, parce qu'il est en train de demander au Créateur. Donc, il risque de détourner son attention de cette finalité-là, de supplier le Créateur pour chercher à choisir les mots qui conviennent à cette prose, aux rimes qu'il recherche.

Parmi les récits du passé, il y a un qui est parti auprès des gens du *Salaf*, auprès de quelqu'un qui faisait des invocations avec le *saj*³. Et il lui a demandé : « Pourquoi tu fais cela ? J'ai vu *Habib Al-³Ajmiyy* qui était un homme connu pour son invocation pleine de bénédictions, qui demandait en disant : “ Ô *Allah*, fais que nous soyons bons. Ô *Allah*, ne nous dévoile pas au jour du Jugement. Ô *Allah*, accorde-nous la réussite pour faire le bien ” ». Et les gens répétaient après lui. C'est-à-dire que c'était des paroles tout à fait simples. Ce n'est pas la peine de se charger en recherchant des paroles où on compose de la prose rimée qui détourne l'attention. Il convient d'avoir un état d'humilité, un état où on se rappelle qu'on a besoin du Créateur, qu'on ne se passe pas du Créateur, ne fut-ce le temps d'un clin d'œil.

Et c'est cela qui est important. C'est pour cela que le Prophète (*salla l-Lahou³alayhi wa sallam*) a dit : « ***Ad-dou³a'ou moukh-khou l-ibadah*** » c'est-à-dire que l'invocation a une place importante dans la Religion, car grâce à cette invocation, les gens se rappellent. Souvent, les gens ont tendance à se retrouver dans l'insouciance. Et ils s'oublient. Ils oublient que c'est Dieu Qui leur a donné l'existence. Ils oublient que c'est Dieu Qui leur permet de bénéficier des bienfaits qu'ils ont. Ils oublient que Dieu a dominé toutes les créatures par la mort ; quoi que les gens fassent, personne ne va échapper à la mort. Et il convient à celui qui invoque Dieu, de se rappeler cela, et de se rappeler son besoin du Créateur, en faisant preuve d'humilité pour espérer que Dieu l'exauce.

La sixième, c'est justement cet état de crainte dans le cœur, d'humilité, de respect, de glorification du Créateur. Il convient d'avoir son cœur empli de crainte, empli de respect, empli d'humilité envers Dieu, Qui est notre Créateur.

La septième consiste à être catégorique dans sa demande, de demander véritablement à obtenir ce qu'on recherche. Autrement dit, il ne s'agit pas de demander de manière détachée ou machinale, il s'agit de demander en espérant véritablement obtenir ce que l'on demande. Et celui qui demande espère le bien de la part du Créateur. Il espère sincèrement que Dieu lui accorde ce qu'il demande, en étant quasi certain qu'il va obtenir ce qu'il demande, en mettant dans son cœur comme s'il était certain d'obtenir ce qu'il demande à Dieu.

La huitième règle de comportement, c'est d'insister sur la demande et de répéter trois fois. C'est bien de répéter trois fois. En effet, un Compagnon du Prophète qui s'appelle *Ibnou Mas³oud*, que *Allah* l'a agréé, a dit que le Prophète (*salla l-Lahou³alayhi wa sallam*), lorsqu'il faisait une invocation, il la faisait trois fois.

Et lorsqu'il demandait quelque chose, il la demandait trois fois. Cela est rapporté par *Mousslim*.

Et il convient que la personne ne perde pas patience, qu'elle ne dise pas : « J'ai demandé et Dieu ne m'a pas accordé » car c'est une règle de comportement. Celui qui adopte cette position, c'est comme s'il disait : « Moi, j'ai fait une faveur à Dieu en Lui demandant », alors que c'est nous qui avons besoin de Dieu, ce n'est pas Dieu Qui a besoin de nous. Dieu n'a pas besoin de nos invocations.

Donc, il convient à celui qui a invoqué Dieu et qui a obtenu ce qu'il recherche, de dire : « La louange est à Dieu ». Grâce à ces bienfaits, on accomplit les bonnes choses. Et celui qui n'a pas obtenu ce qu'il a demandé, qu'il dise : « La louange est à *Allah* » dans tous les cas, « Je remercie Dieu », dans tous les cas. C'est-à-dire que la personne reste ferme et imperturbable, qu'elle ne se laisse pas perturber par tel ou tel événement. Il lui convient de demander et de provoquer les causes ; et Dieu fait ce qu'Il veut dans ce qui Lui appartient. Il accorde à qui Il veut et prive qui Il veut. Il n'a de compte à rendre à personne. En ce qui nous concerne, nous avons des comptes à rendre à Dieu, mais Dieu n'a de compte à rendre à personne. S'Il accorde à quelqu'un un bien, c'est par Sa grâce. Et s'Il le prive, rien ne L'en empêche. *Allah ta'ala*, n'est pas injuste en privant du bien quelqu'un parce que l'injustice, c'est agir avec le bien d'autrui d'une manière non conforme à l'ordre et à l'interdiction de celui à qui cela appartient. L'injustice, c'est d'agir avec quelque chose qui ne nous appartient pas. Or, tout appartient à Dieu. Par conséquent, Il fait ce qu'Il veut de ce qui Lui appartient.

La neuvième règle de comportement consiste à commencer ses invocations par la louange à Dieu, en remerciant Dieu. En arabe, on dit : « *Al-hamdou li l-Lah* » et l'invocation en faveur du Messager de *Allah* : *salla l-Lahou 'alayhi wa sallam*. C'est-à-dire on demande à Dieu qu'Il honore et qu'Il glorifie davantage le Prophète *Mouhammad*, car il est le meilleur de tout ce que *Allah* a créé. Il est celui qui est porteur du message de l'Islam à l'humanité. Il est celui que Dieu a choisi parmi tous Ses esclaves, pour être le dernier des prophètes et le meilleur de tous les prophètes. Quand nous disons : « *salla l-Lahou 'alayhi wa sallam* » après l'énoncé de son nom, cela veut dire : « Ô Dieu, élève davantage le Prophète *Mouhammad* et préserve sa Communauté de ce qu'il craint pour elle ». Donc, on commence l'invocation par la louange à *Allah* : « *al-hamdou li l-Lah* » et par l'invocation en faveur du Prophète, *salla l-Lahou 'alayhi wa sallam*.

Il a été rapporté d'un homme qui s'appelle 'Abou Soulayman Ad-Daraniyy : « Celui qui veut demander quelque chose à *Allah*, qu'il commence par l'invocation en faveur du Prophète, *salla l-Lahou 'alayhi wa sallam*. Puis, qu'il

demande ce qu'il veut, ensuite qu'il termine son invocation par l'invocation en faveur du Prophète ». Il a ajouté : « Parce que *Allah ʿazza wa jall* agréé les deux invocations en faveur du Prophète, celle que la personne a dite au début et celle qu'il a dite à la fin. Et *Allah* est généreux, Il accorde ce qu'il y a entre les deux invocations ». Donc, il convient que la personne recherche les actes de bien.

La dixième règle de comportement, c'est le repentir. C'est de faire le repentir, de rendre les choses prises injustement et réparer les droits éventuellement outrepassés. Le repentir consiste à regretter d'avoir commis des désobéissances, regretter d'avoir désobéi à Dieu, cesser de faire cette chose qui est mauvaise, arrêter de faire les péchés et avoir la ferme intention de ne pas refaire ce péché. Et s'il s'agit de droit que la personne a outrepassé, par exemple quelqu'un a insulté ou s'il a fait la médisance ou la calomnie ou bien s'il a volé ou usurpé, elle doit réparer le mal qu'elle a fait. Et bien sûr, il est convenable de consommer ce qui est licite, de ne pas consommer ce qui est interdit. La consommation ne signifie pas forcément faire parvenir au ventre ; elle englobe les vêtements, le logement. Donc, il est convenable de ne pas avoir un bien qui provient d'une source interdite. Cela concerne l'argent issu du gain usuraire, du vol ou de l'usurpation. Il convient de veiller à ce que la source de son argent soit issue d'une source que Dieu agréé, de ne pas consommer des choses qui proviennent d'une source que Dieu a interdite.

Dans le *hadīth*, *Mousslim* a rapporté qu'il y avait un homme qui était toujours en voyage. Il avait les cheveux ébouriffés et ses vêtements étaient pleins de poussière. Il tendait ses mains au ciel et demandait à Dieu : « Accorde-moi telle chose ». Mais, sa nourriture était d'une source interdite, sa boisson était d'une source interdite, ses vêtements proviennent d'une source interdite. Comment l'invocation d'une pareille personne pourra-t-elle être exaucée? Cet homme n'a pas pris les causes, même s'il était en situation de voyageur, car on espère que l'invocation du voyageur est exaucée. Même s'il était détaché du bas monde puisque ses cheveux semble-t-il n'étaient pas bien peignés, et que ses vêtements étaient pleins de poussière ; mais comme sa nourriture et sa boisson sont d'une source interdite, comme ses vêtements proviennent d'une source interdite, comment son invocation sera-t-elle exaucée ?

Et avec tout cela, il est à savoir que l'invocation ne change pas la prédestination. Nous savons que tout ce qui entre en existence, c'est Dieu Qui a voulu son existence. Il n'existe pas une seule chose dont Dieu ne veut pas l'existence. En effet, si quelqu'un dit qu'il y a des choses dont Dieu ne veut pas l'existence, c'est comme s'il a dit que Dieu est impuissant. Et celui qui est impuissant n'est pas Dieu. Parmi les conditions de la divinité, c'est la Toute- Puissance. Donc tout ce qui entre en existence est par la volonté de Dieu. Tout ce qui entre en existence est par la Création de Dieu. Dieu sait que tout ce qui entre existence

allait entrer en existence. En effet, les attributs de Dieu sont de toute éternité. Les attributs de Dieu ne dépendent pas du temps. Dieu n'est pas comme nous. Nous, nous apprenons les choses que nous ignorions. Il nous arrive de vouloir une chose alors qu'auparavant nous ne la voulions pas. Il nous arrive l'inverse aussi, avoir voulu quelque chose puis de ne plus la vouloir. Ce sont autant de signes qui montrent que nous avons un début puisque ce sont des changements. Et celui qui change a besoin de qui le fait changer, de qui lui donne l'existence. Or, Dieu ne change pas. Nous avons su par la raison qu'Il a pour attribut la volonté parce que ce monde existe. Il y a bien eu un Créateur Qui lui a donné l'existence et ce Créateur en a voulu l'existence. Donc forcément, Il a l'attribut de la volonté. Par conséquent, l'attribut de la volonté de Dieu ne change pas. Tout ce qui a lieu et tout ce qui aura lieu sont par la volonté de Dieu.

Nous ne savons pas ce que Dieu nous a prédestiné. Mais, nous agissons et nous demandons en espérant le bien. N'est-ce pas que l'on sait que si nous guérissions d'une maladie, c'est parce que Dieu a voulu que nous guérissions, mais cela ne nous empêche pas de prendre des médicaments, tout en sachant que ce ne sont pas les médicaments qui vont créer la guérison, mais c'est Dieu Qui crée la guérison. Dieu fait que ce médicament soit une cause de guérison. Et s'il veut qu'il ne soit pas une cause de guérison, eh bien la guérison n'aura pas lieu. C'est-à-dire que ce n'est pas la créature qui crée. Il y a un seul Créateur Qui est Dieu. Donc, Dieu a prédestiné les choses, mais nous ne les savons pas. Donc, nous agissons et nous demandons. Nous invoquons Dieu en espérant le bien. Si le musulman invoque Dieu et que Dieu a voulu de toute éternité que ce qu'il a demandé se réalise, on dit que son invocation est exaucée. Et il sera récompensé pour avoir invoqué Dieu, parce qu'il aura fait un acte que Dieu agrée. Si le musulman invoque Dieu et que Dieu ne lui a pas prédestiné cette chose qu'il avait demandée, on dit que son invocation n'a pas été exaucée. Mais, il aura quand même une récompense pour avoir invoqué Dieu. Dans les deux cas, que son invocation soit exaucée parce qu'elle correspondait à ce que Dieu a prédestiné ou que son invocation ne soit pas exaucée parce qu'elle ne correspondait pas à ce que Dieu a prédestiné, le musulman est gagnant puisqu'il aura une récompense. Et cette récompense sera une source de bien pour lui dans l'Au-delà.

C'est pour cela qu'il est très bien d'invoquer Dieu, parce que cela donne des récompenses et cela rappelle sa faiblesse et son besoin du Créateur.